



INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LA RÉCUPÉRATION DES CATASTROPHES

WWW.HUD.GOV/ RECHERCHER SUR LE « DISASTER RELIEF FOR HOMEOWNERS »
(« SECOURS DES CATASTROPHES POUR LES PROPRIÉTAIRES FHA »)



S'INSCRIRE AUPRÈS DE FEMA

Une fois qu'une déclaration de catastrophe présidentielle a été faite, l'Agence Fédérale Chargée de la Gestion des Urgences (FEMA) mettra en place des Disaster Recovery Centers (Centres de Récupération) après sinistre dans les zones touchées. Une assistance peut être disponible pour vous et votre famille une fois que vous vous êtes inscrits auprès de FEMA. Vous pouvez vous inscrire en personne au Centre de Récupération après sinistre, en ligne à www.FEMA.gov ou par téléphone au **1-800-621-3362**

CONTACTEZ VOTRE PRÊTEUR

Laissez votre prêteur hypothécaire, l'entité auquel vous versez vos paiements hypothécaires mensuels, également connu sous le nom d'un agent serveur, sachez que vous avez été touché par une catastrophe. Donnez-lui votre numéro de catastrophe FEMA et mettez à jour votre numéro de téléphone et autres coordonnées, si nécessaire. Plus vite vous contactez votre prêteur, plus vite il pourra vous expliquer quelles options peuvent être disponibles pour vous. Demandez-lui si vous êtes admissible à un report temporaire de vos versements hypothécaires pour vous donner le temps de mettre de l'ordre dans vos affaires. De nombreux prêteurs suspendront les frais de retard et ne pas signaler les retards de paiement aux agences de crédit pour que votre crédit ne soit affecté négativement. Après le report du paiement, contactez de nouveau votre prêteur pour examiner comment vous comptez rembourser votre prêt hypothécaire. Même si votre logement n'a subi aucun dégât, votre prêteur peut être en mesure de vous aider si la catastrophe a affecté votre capacité à rembourser votre hypothèque (par exemple, si vous avez subi une perte d'emploi, permanente ou temporaire ou une diminution de vos heures de travail en raison de la catastrophe).

CONTACTEZ UNE AGENCE DE CONSEIL EN LOGEMENT AGRÉÉE PAR LE HUD

Les agences de conseil en logement agréées par le HUD qui fournissent des conseils et de l'éducation pour l'achat de maison également fournir des conseils hypothécaires après une catastrophe. Si vous n'êtes pas sûr de vos décisions financières liées à votre prêt hypothécaire, contactez un conseiller en logement. Les conseillers en logement peuvent aussi fournir des conseils sur les cartes de crédit, les prêts étudiants et autres dettes, ainsi que d'autres informations qui peuvent vous être utiles pendant votre récupération. **Vous n'avez pas besoin d'avoir souscrit un prêt FHA pour rencontrer un conseiller en logement agréé par le HUD, et les conseils en matière de prévention des saisies sont gratuits.** Pour trouver une agence de conseil en logement près de chez vous, appelez le localisateur automatique de conseillers en logement du HUD en composant le **1-800-569-4287** ou rendez-vous sur www.hud.gov/fha.

CENTRE NATIONAL DE SERVICES DE LA FHA

Si vous avez un prêt hypothécaire assuré par la FHA, le Centre national de services de la FHA, au **1-877-622-8525 (Service de relais fédéral 1-800-877-8339)**, peut vous venir en aide si vous avez des questions sur votre prêt que votre prêteur FHA ne peut pas répondre ou si vous avez des questions ou de préoccupations au sujet de votre prêteur FHA. Si vous n'avez pas de prêt hypothécaire assujéti à la FHA, contactez immédiatement votre prêteur ou un conseiller en logement.

LOGEMENT TEMPORAIRE

Diversité des sources proposent des informations sur un logement temporaire, notamment le Centre de récupération après sinistre de la FEMA, votre agence de financement du logement de l'État ou l'autorité de votre ville ou de votre comté, Red Cross (la Croix-Rouge), Salvation Army (l'Armée du Salut), les Églises locales et d'autres organisations d'intervention en cas de catastrophe.

RAPPORT DE CRÉDIT

Vous pouvez contacter les bureaux nationales d'évaluation du crédit Experian, Equifax et TransUnion, pour déposer une déclaration sur votre rapport de crédit indiquant que vous avez été victime d'une catastrophe ou en cas d'inquiétude concernant une activité inappropriée ou incorrecte sur votre rapport de crédit. Pour obtenir de l'aide, contactez une agence de conseil en logement agréée par le HUD. La loi fédérale vous autorise à obtenir gratuitement un rapport de crédit par an auprès de chacune de ces trois agences. Pour commander votre rapport de crédit gratuit, rendez-vous sur www.annualcreditreport.com.

OPTIONS D'AIDE HYPOTHÉCAIRE POUR LES PROPRIÉTAIRES DES LOGEMENT

L'aide hypothécaire que vous **pourriez** recevoir dépendra du type de prêt qui vous avez, de vos revenus/statut d'emploi, de l'état de votre logement et d'autres facteurs. Contactez votre prêteur pour déterminer à quelles options vous **pourriez être admissible**. Les options ci-après sont offertes aux personnes qui ont souscrit des prêts assurés par la FHA (Administration fédérale du logement):

- **PLAN DE REMBOURSEMENT OU ABSTENTION** : Un accord passé entre vous et votre prêteur que vous donnant la possibilité d'effectuer les paiements manqués au cours d'une certaine période, en plus de vos versements hypothécaires réguliers.
- **MODIFICATION D'UN PRÊT** : Changement permanent apporté à une ou plusieurs des conditions de votre prêt en cas de difficultés financières.
- **MONTANT PARTIEL** : Prêt ne portant pas intérêt destiné à couvrir un montant en souffrance, qui est payable quand vous vendez votre logement ou remboursez votre prêt.
- **VENTE À DÉCOUVERT (PRÉ-VENTE SUR SAISIE)** : Un accord passé avec votre prêteur où vous pouvez vendre votre logement à un prix inférieur au montant que vous devez.
- **ACTE AU LIEU DE SAISIE** : Un accord passé avec votre prêteur dans lequel vous lui cédez le titre de propriété de votre logement en échange de la libération de vos obligations au titre de votre prêt hypothèque.

PRENEZ GARDE AUX ESCROQUERIES

Prenez garde aux offres frauduleuses d'aides hypothécaires ou de secours et autres tactiques prédatrices. Méfiez-vous des personnes qui prétendent pouvoir vous aider avec votre prêt ou la réparation de votre logement ou qui vous offrent d'autres services moyennant une commission initiale. Prenez garde aux contractants sans permis. Ne signez jamais ce que vous ne comprenez pas. Posez des questions et faites-vous conseiller avant de prendre des décisions. Pour de plus amples informations, rendez-vous sur **www.HUD.gov**, **www.FEMA.gov** ou **www.loanscalert.org**.

RECONSTRUIRE, RÉPARER, DÉMÉNAGER

Contactez Small Business Administration [l'Administration des petites entreprises] (**www.SBA.gov**) pour toute assistance concernant un prêt pour un logement ou pour une entreprise. La FHA vous propose plusieurs programmes à considérer, si vous décidez de reconstruire, de réparer ou de déménager :

- **FHA 203(h)** : Si vous étiez propriétaire ou locataire de votre logement dans la zone touchée, et que celui-ci a été détruit ou endommagé à tel point qu'il doit être reconstruit ou remplacé, vous pourriez être admissible à un prêt hypothécaire .
- **FHA 203(k)** : Ce programme permet à un acheteur ou à un propriétaire de logement qualifié d'acheter une maison ou de refinancer un prêt hypothécaire existant et d'inclure le coût des réparations ou des améliorations du logement dans le montant du prêt. Utilisez le programme **FHA Standard 203(k)** lorsque des réparations majeures ou structurelles sont nécessaires et le programme **FHA Limited 203(k)** pour des réparations mineures non structurelles d'un montant égal ou inférieur à 35 000 USD. La FHA propose également un **Energy Efficient Mortgage [Prêt Hypothécaire Éconergique]**- (EEM) pour financer des réparations ou des améliorations éconergétiques. Rendez-vous sur **www.hud.gov/fha** ou appelez le **1-800-CALL FHA (800-225-5342)** pour de plus amples informations, ou appelez un prêteur agréé par la FHA.
- **FHA Title I Property Improvement Loan (FHA TITRE I Prêt d'amélioration de la propriété)**: Il s'agit d'une deuxième hypothèque destinée à modifier, réparer ou améliorer un habitat. Le montant maximal du prêt pour une maison unifamiliale est de 25 000 USD, de 25 090 USD pour une maison préfabriquée sur des fondations permanentes et de 7 500 USD pour une maison préfabriquée classée comme propriété personnelle.

CONTACTEZ LA FHA : Pour de plus amples informations sur les programmes de la FHA, rendez-vous sur **www.fha.gov**, **www.hud.gov**. Appelez-nous au **1-800-CALL FHA (1-800-225-5342)**, envoyez-nous un courrier électronique à l'adresse **answers@hud.gov**, ou consultez notre base de connaissances en ligne sur **www.hud.gov/answers**. Les personnes souffrant d'une déficience auditive ou de troubles de la parole peuvent accéder à ce numéro par TTY en appelant le service de relais fédéral au (800) 877-8339, ou en utilisant l'un des formats accessibles disponibles via les numéros fournis au lien suivant : <https://www.federalrelay.us/tty>.